

6 Société et Culture

Droits des enfants

Des jugements supplétifs aux enfants d'Akanda



Quelques parents et adolescents attendant de recevoir leurs documents.



Vue des officiels.



Une parente recevant le jugement de son enfant des mains du 3e adjoint au maire de la commune d'Akanda.

COE
Libreville/Gabon

L'HÔTEL de Ville de la commune d'Akanda a servi de cadre, récemment, à la cérémonie de remise officielle des jugements supplétifs aux enfants apatrides de ladite commune représentés, pour certains, par leurs parents. Organisée par le Réseau de protection des droits de l'enfant au Gabon (Répeg), celle-ci a vu la participation de plusieurs personnalités gabonaises et étrangères : le troisième

adjoint au maire de la commune, Augustin Moubogha, le directeur de la protection des Droits de l'homme, Anicet Gervais Ondo Nguema, et le représentant de l'Unicef au Gabon, Jacques Boyer. A cette occasion, le représentant de l'édile d'Akanda a rappelé l'effort des autorités municipales visant à apporter le bien et le mieux-être à leurs populations. Relevant ainsi l'épineux problème des actes d'état-civil qui empêche certaines couches sociales de jouir de plusieurs de leurs droits et privilèges. A

l'exemple de l'éducation, la santé et a sécurité, et qui ne peuvent pas accéder aux services de l'Etat parce que dépourvus de documents d'identité. Il a ainsi réitéré le soutien de l'édile pour une telle initiative jusqu'à satisfaction. Avant de féliciter le coordonnateur du Répeg, Me Henry Ekogha Ndong, pour cette opération menée en terre akandaïse. Exprimant sa reconnaissance au Réseau pour son partenariat agissant, le représentant du ministre des Droits de l'Homme a reconnu les responsabilités

partagées de l'État, du fait de la rigueur de la loi qui accorde un délai relativement court pour l'établissement d'un acte de naissance. Anicet Gervais Ondo Nguema a également salué les efforts de l'Unicef qui, résolument, accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre des droits de l'enfant dans notre pays. De même, il a remercié les responsables de la mairie d'Akanda, en ce qu'ils ont facilité l'établissement et la remise de ces précieux documents. Le représentant de l'Unicef a présenté les résultats

d'une étude menée en 2011, en collaboration avec le gouvernement. Celle-ci démontre que le Gabon possède l'un des meilleurs systèmes d'enregistrement des naissances en Afrique, avec un taux avoisinant les 90%. Un programme multidimensionnel est mis en œuvre pour restaurer le droit des 10% restants, a indiqué Jacques Boyer. Avant de réitérer l'appui continu de l'Organisation des nations unies pour que tous les enfants au Gabon aient une identité leur permettant ainsi de mieux jouir de

tous leurs autres droits. Dans son propos, le coordonnateur du Répeg, Me Henry Ekogha Ndong a remercié tous les acteurs ayant participé à cette opération, tout en soulignant les difficultés d'accès aux zones les plus reculées. Il faut noter que cet acte entre dans le cadre du respect des articles 6 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 7 de la Convention relative aux Droits de l'enfant et de la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, garanti par la loi fondamentale gabonaise.

Formation des animateurs des chantiers de jeunes " Pour une formation à la citoyenneté "

ASO
Libreville/Gabon

L'animateur du stage, Jean Bibaya Moussotsi, a ainsi décliné, hier, les objectifs de cette formation ouverte à une trentaine de participants, et qui s'achève demain.

UN séminaire de formation des animateurs des chantiers de jeunes se tient, depuis hier, à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS). A l'initiative du département ministériel éponyme, représenté par son directeur général de la Jeunesse et des activités socio-éducatives, Dieu-donné Mayombo Mounanga. Cette formation



Les encadreurs de la formation, dont Jean Bibaya Moussotsi (milieu).

qui prend fin demain, et dirigée par Jean Bibaya Moussotsi, réunit une trentaine de participants. En ouvrant les travaux hier matin, le directeur du stage, Jean Bibaya Moussotsi a adressé sa profonde gratitude aux plus

hautes autorités du pays, dont le président de République Ali Bongo Ondimba pour « sa salutaire vision déclinée dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) qui a institué le développement communautaire et



Quelques participants présents à l'ouverture de la formation.

l'éducation à travers les structures d'accueil des jeunes, entre autres, les maisons des jeunes et de la culture...» Aussi, a-t-il décliné l'objet de la rencontre, qui est « une occasion privilégiée non seulement pour les

ayants droit mais aussi pour les adultes de bénéficier d'un cadre de formation et d'éducation à la citoyenneté», grâce à une pléthore d'activités telles la maçonnerie, la plomberie, l'électricité... De même qu'elle induit des mo-

ments de convivialité, de partage et de solidarité matérialisés par des sorties, des découvertes, des évènements, des jeux, a-t-il dit. Pour lui, l'idée n'est pas de transformer les participants en maçons ou électriciens, mais de les mettre en situation de vacances collectives, c'est-à-dire "jouer et apprendre ou apprendre en jouant", a-t-il rajouté sur un ton plutôt humoristique. Notons qu'au terme de leur formation, demain, les futurs encadreurs seront chargés à leur tour de suivre les jeunes devant intervenir dans les différents chantiers publics. A l'instar de celui de la réhabilitation de la maison des jeunes de Lémbamba.

Art oratoire

Première représentation réussie du spectacle " Ogoula ye "

LNM
Libreville/Gabon

"OGOULA YE" est un terme très utilisé par les conteurs. Il annonce souvent le début d'un conte, et c'est ce terme que l'artiste Mathias Ndembet a octroyé à son premier spectacle il y a quelques jours, dans les locaux du Musée national. Dans des histoires ponctuées par le rythme, le chant et la danse, le conteur a offert à l'assistance cinq de ses œu-



Mathias Ndembet, tenant entre ses mains un mini-tam-tam, a émerveillé le public

vres adaptées, liées entre elles et s'enchaînant l'une après l'autre, comme il sait si bien le faire. Yambe, l'abeille en furie, quitte son village et va s'installer au cœur de la forêt où vit Kakatar, le caméléon. Ce dernier entreprend un long voyage parsemé d'obstacles, qui le conduit au village de Kakou Ananzé, à vivre de nombreuses péripéties. D'abord dans ce lieu magique où il transgresse l'interdit du roi. Ensuite au village de l'écureuil où il af-

fronte la tortue pour revenir, enfin, dans son village danser la danse interdite. Contrairement à d'autres arts, le choix de Mathias Ndembet s'est porté sur le conte qu'il appelle, lui, "art pauvre" du fait, entre autres, du "manque de structure favorable pour se produire". L'artiste dit, cependant, trouver sa réjouissance dans ce genre dont il est passionné. D'ailleurs, ce n'est pas le public qui le démentira. Lui qui s'est senti ébloui par la pertinence, la richesse du

texte et la stratégie utilisée pour satisfaire, en cinquante minutes seulement, les quelques personnes venues assister à la scène. C'est que le travail de la maison Mathias Ndembet est basé sur la création artistique, tout en gardant la magie du conte traditionnel. Il allie technique du jeu scénique et puissance de l'imaginaire du conte. Ce travail consiste à inventer, réécrire ou rafraîchir le conte, afin de lui donner une forme actuelle. « L'art du conte est un art

total qui combine le chant, la danse et même le jeu», aime d'ailleurs à dire cet homme, au regard malicieux. Rappelons que le spectacle "Ogoula ye" était en préparation depuis 2014. Sa présentation a confirmé tout le bien et le sérieux que l'on dit de l'artiste, tant de par l'originalité de celui-ci que par le décor, le costume, la musique, la mise en scène et le jeu, le conteur a manifestement séduit un public, hélas peu nombreux.